ALKEN FUND

Alken Fund - European Opportunities R

ENCOURS DU FONDS
€923m

VL
€592,50

Communication publicitaire

Fiche de fonds au 30 septembre 2026

COMMENTAIRE MENSUEL

Le fonds Alken Fund European Opportunities a reculé de 0,3 % en septembre contre -2,4 % pour l'indice de référence. Cela porte la performance relative à -2,6 % depuis le début de l'année.

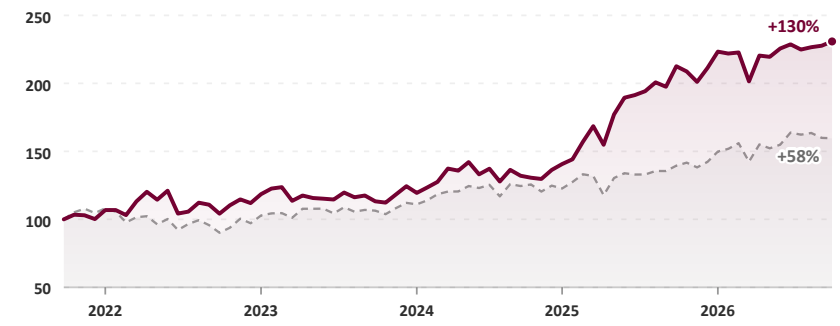
Les marchés actions ont été orientés à la baisse en septembre, les rendements obligataires atteignant des sommets inédits depuis plusieurs décennies sous l'effet d'un durcissement du ton des banques centrales. L'instabilité politique croissante en Europe a accentué la pression. La technologie et l'énergie étant les seuls grands secteurs à afficher des gains, tandis que les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, tels que la consommation discrétionnaire, l'immobilier et les services publics, ont subi des pressions.

Le portefeuille a enregistré une performance résiliente au cours d'un mois volatil. Soitec a bondi après que l'entreprise a revu à la hausse ses prévisions, reflétant une forte demande pour sa technologie photonique, parallèlement à une augmentation de capital réussie plus tôt dans le mois. Zegona Communications a retrouvé sa dynamique, soutenue par les attentes croissantes de retours sur capital supplémentaires et un intérêt accru de la part de la communauté financière.

À l'inverse, Bilfinger a été le principal contributeur négatif du mois, suite à un avertissement sur ses résultats lié à des retards temporaires sur certains projets, alors que l'incertitude politique pesait sur la confiance des clients. Notre analyse fondamentale reste inchangée et nous avons conservé la position.

L'environnement de marché reste volatil dans un contexte d'intensification de l'instabilité politique. L'exposition directe du portefeuille à l'économie française est limitée, l'accent étant mis sur des entreprises ayant des activités mondiales ou une sensibilité réduite aux risques de refinancement.

PERFORMANCE — 5 DERNIÈRES ANNÉES (1)



(1) Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse, et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

PERFORMANCE (1)

Période	Fonds	Indice de référence	Surperformance
MTD	**-0,3%**	-2,4%	2,1%
YTD	**7,0%**	9,6%	-2,6%
1Y	**10,4%**	16,5%	-6,1%
3Y	**101,4%**	51,3%	50,1%
5Y	**130,2%**	58,3%	72,0%
Depuis la création	**492,5%**	257,6%	234,9%

Annualisée (p.a.)	Fonds	Indice de référence	Surperformance
1Y	**10,4%**	16,5%	-6,1%
3Y	**26,3%**	14,8%	11,5%
5Y	**18,1%**	9,6%	8,5%
10Y	**12,1%**	9,1%	3,0%

Période glissante 12M	Fonds	Indice de référence
sept. 25-sept. 26	**10,4%**	16,5%
sept. 24-sept. 25	**58,1%**	9,3%
sept. 23-sept. 24	**15,4%**	18,8%
sept. 22-sept. 23	**14,3%**	19,6%
sept. 21-sept. 22	**0,0%**	-12,5%

Année civile	Fonds	Indice de référence
2025	**54,3%**	19,4%
2024	**13,2%**	8,6%
2023	**10,3%**	15,8%
2022	**7,2%**	-10,6%
2021	**24,8%**	24,9%
2020	**-13,8%**	-2,0%
2019	**15,9%**	26,8%
2018	**-16,4%**	-10,8%
2017	**26,0%**	10,6%
2016	**-3,8%**	1,7%

1 R Part, nette de frais courants. Les chiffres excluent les frais de souscription et de rachat, qui réduiraient les rendements. Lorsque la performance est exprimée dans une devise autre que celle de votre pays de résidence, les rendements peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations de change.

GÉRANTS



Nicolas Walewski
Direction des investissements



Marc Festa
Co-gestion de portefeuille

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Géré activement, le Compartiment vise à faire croître le capital en investissant dans des actions européennes sous-évaluées. Fonds à rendement relatif avec une tolérance au risque moyenne, il vise à surperformer son indice de référence.

APPROCHE D'INVESTISSEMENT

Sélection ascendante (bottom-up) à forte conviction, fondée sur une recherche rigoureuse et des décisions collégiales. Un portefeuille concentré des meilleures idées, avec une part active élevée et un horizon de long terme.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date de création du fonds	**3 janv. 2006**
Date de création de la part	**3 janv. 2006**
Indice de référence	**MSCI Europe**
Devise de base | Couverture	**EUR | Non**
Domicile	**Luxembourg**
Structure juridique	**OPCVM**
Politique de distribution	**Capitalisation**
ISIN	**LU0235308482**
WKN	**A0H06Q**
Frais de gestion	**1,5%**
Commission de surperformance p.a.[1]	**10% au-dessus de l'indice**
Frais de souscription[2]	**Jusqu'à 2%**
Frais de rachat	**Néant**
Heure limite	**16h00 HEC**
Règlement	**T+3**

1 Commission de surperformance si la performance dépasse l'indice de référence
2 AFFM ne prélève pas de droits d'entrée ; toutefois, la personne qui vous vend le produit peut vous facturer jusqu'à 2% au maximum

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Position	Contribution
Technologies (titre individuel)	**+1,1%**
Communication (titre individuel)	**+0,6%**
Technologies (titre individuel)	**+0,5%**

PRINCIPAUX DÉTRACTEURS

Position	Contribution
Industriel (titre individuel)	**-0,6%**
Financières (titre individuel)	**-0,5%**
Industriel (titre individuel)	**-0,3%**

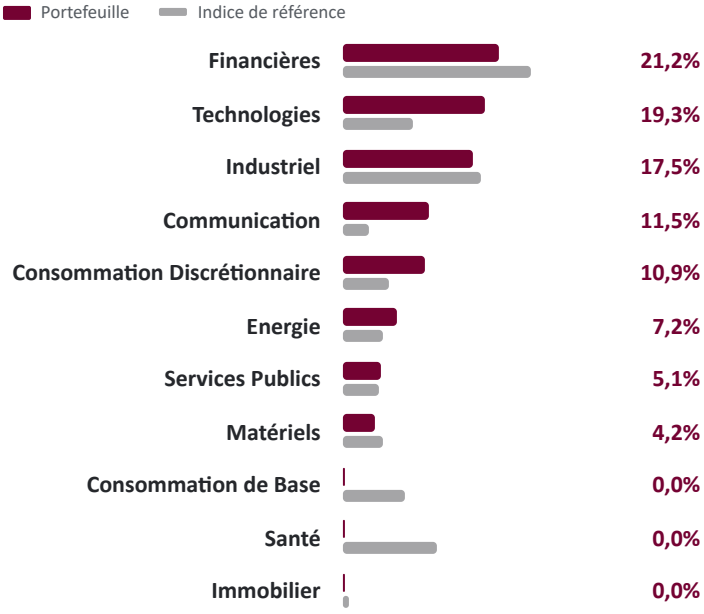
TOP 5 POSITIONS

Position	Poids
Communication (titre individuel)	**8,4%**
Technologies (titre individuel)	**5,1%**
Financières (titre individuel)	**5,1%**
Technologies (titre individuel)	**4,5%**
Technologies (titre individuel)	**3,5%**

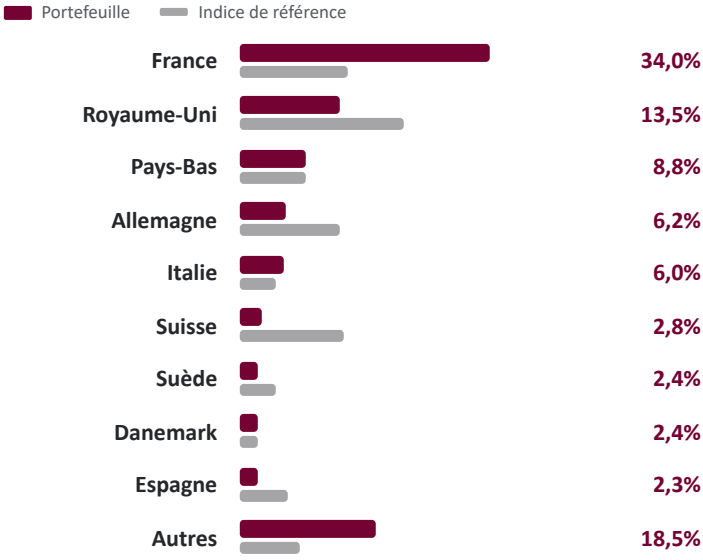
INDICATEURS DU PORTEFEUILLE

Indicateur	Fonds	Indice de référence
Top 10 positions	**41,2%**	21,9%
Top 20 positions	**62,5%**	33,4%
Nombre de positions	**62**	386
Capitalisation médiane	**7,2 Mds EUR**	—

RÉPARTITION SECTORIELLE

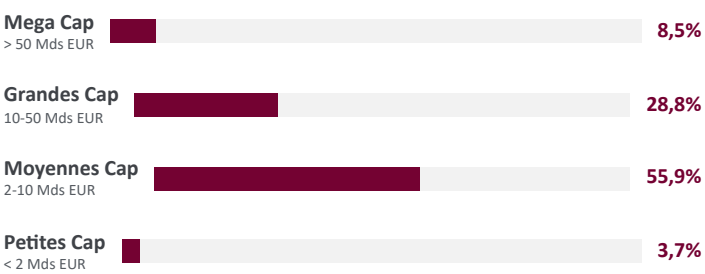


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



* Les répartitions par secteur, par pays et par capitalisation sont exprimées en pourcentage de l'actif net du fonds ; les 3,1% restants sont des liquidités et autres actifs nets.

CAPITALISATION BOURSIÈRE [1]



1 Mega Cap > 50 Mds EUR, Grandes Cap 10-50 Mds EUR, Moyennes Cap 2-10 Mds EUR, Petites Cap < 2 Mds EUR

INDICATEURS DE RISQUE (3 ANS, ANNUALISÉS)

	Fonds	Indice de référence
Volatilité	**15,5%**	12,3%
Alpha	**10,3%**	-
Tracking Error	**9,1%**	-
Ratio d'information	**1,27**	-
Active Share	**91,2%**	-

CARTE D'IDENTITÉ ESG

Classification SFDR	**Article 8** depuis 2021
Gestionnaire signataire des UN PRI	**Oui**
Label ESG	**Non**
Publication PAI volontaire	**Oui**

SFDR : règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité. PAI : principales incidences négatives.

SCORE ESG INTERNE DU PORTEFEUILLE

MOYENNE PONDÉRÉE DU PORTEFEUILLE

A-

A+	**A-**	B	C+	C-

Basé sur les données ESG MSCI et la méthodologie d'évaluation interne

PROCESSUS D'INTÉGRATION DU RISQUE ESG

01
Exclusions ESG

Filtrage systématique selon la liste d'exclusion

02
Évaluations ESG internes

Notation ESG propriétaire selon une méthodologie interne

03
Engagements ESG

Dialogue actif avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG

04
Vote

Exercice des droits de vote conformément à la politique ESG

EXCLUSIONS ESG

SOCIAL

Armes interdites et controversées [1]	EXCLU
Armes nucléaires	HORS PÉRIMÈTRE
Tabac	HORS PÉRIMÈTRE
Comportements controversés	HORS PÉRIMÈTRE

ENVIRONNEMENT

Nouveaux projets d'expansion du charbon [2]	EXCLU
Charbon thermique [3]	EXCLU
Pétrole de schiste [4]	EXCLU
Exploration et production pétrolière et gazière	HORS PÉRIMÈTRE

GOUVERNANCE

Bonne gouvernance minimale [5]	EXCLU

ENGAGEMENT SFDR

20% **Allocation minimale à l'atténuation du changement climatique**

0% — Engagement minimum — 100%

En tant que fonds Article 8, Alken Fund European Opportunities s'engage à allouer au minimum 20% à des investissements durables contribuant à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique, tel que défini par le règlement SFDR.

1 Armes interdites et controversées : MSCI **CWEAP_TIE** (tout lien) et **WEAP_INCENDIARY_WP** (phosphore blanc).

2 Nouveaux projets d'expansion du charbon : liste Urgewald via MSCI **URGEWALD_COAL_EXPANSION_PLANS** (infrastructures, production d'électricité, extraction).

3 Charbon thermique : MSCI **THERMAL_COAL_MAX_REV_PCT** (extraction) ou **GENERAT_MAX_REV_THERMAL_COAL** (production d'électricité), >30% du chiffre d'affaires.

4 Pétrole de schiste : MSCI **SHALE_OIL_MAX_REV_PCT**, >30% du chiffre d'affaires.

5 Bonne gouvernance minimale : MSCI **CORP_GOVERNANCE_SCORE** inférieur à 3/10, sauf justification par l'équipe de gestion confirmée par les équipes ESG et Conformité.

Veuillez vous référer à la politique d'exclusion du gestionnaire pour les définitions exactes : alken-am.com/legal

Source : calculs internes basés sur les données ESG MSCI et l'évaluation propriétaire interne. Les scores ESG reposent sur la méthodologie de notation ESG MSCI. Les scores ESG passés ne préjugent pas des scores ESG futurs.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS

RISQUES

- **Risque de marché actions** : les cours des actions peuvent chuter fortement dans des conditions de marché défavorables, réduisant la valeur du Fonds.
- **Risque de concentration** : la forte exposition du Fonds à ses principales positions peut accroître sa sensibilité aux événements propres à une société.
- **Risque de change** : la valeur des investissements hors zone euro peut varier en fonction des mouvements de taux de change.
- **Risque de liquidité** : un marché limité pour certaines positions peut retarder ou empêcher une vente rapide à un prix équitable.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

OPPORTUNITÉS

- **Potentiel de croissance du capital** : l'exposition aux actions européennes offre un potentiel d'appréciation du capital à long terme, à mesure que les sociétés accroissent leurs bénéfices et se revalorisent au fil du cycle.
- **Approche à forte conviction** : un portefeuille concentré des meilleures idées de l'équipe de gestion permet à chaque position de contribuer significativement à la performance, récompensant une sélection de titres réussie.
- **Opportunité de valorisation** : les actions européennes se sont souvent négociées avec une décote par rapport aux autres marchés développés, offrant un potentiel de hausse si cet écart se resserre.
- **Avantages en matière de diversification** : investir dans un large éventail de secteurs et d'entreprises européennes aux activités variées permet de compléter les portefeuilles exposés à d'autres régions du monde.

GLOSSAIRE

Active share Mesure du pourcentage des positions d'un portefeuille qui diffèrent de son indice de référence. Elle quantifie l'écart entre le portefeuille et son indice, un active share élevé indiquant une gestion plus active.

Alpha Mesure de l'écart entre la performance réelle d'un portefeuille et sa performance attendue compte tenu de son niveau de risque (mesuré par le bêta). Il indique la valeur ajoutée ou retranchée par la gestion.

Performance annualisée Taux de rendement d'un investissement sur une période donnée, exprimé en pourcentage annuel pondéré dans le temps. Elle permet de comparer des rendements sur des périodes différentes en les ramenant à une base annuelle.

Encours sous gestion (AuM) Valeur de marché totale des actifs gérés par un gestionnaire pour le compte des investisseurs.

Performance par année civile Rendement d'un investissement sur une année civile donnée, du 1er janvier au 31 décembre. C'est une manière usuelle de mesurer et comparer la performance sur une base annuelle.

Heure limite (cut-off) Heure limite d'un jour de négociation à laquelle un ordre de souscription ou de rachat doit être reçu pour être exécuté au prix de ce jour.

Performance cumulée Rendement total d'un investissement sur une période donnée, tenant compte de l'appréciation du capital et des revenus générés (dividendes, intérêts). Elle offre une vue d'ensemble de la performance dans le temps.

Ratio d'information (IR) Mesure le talent de la gestion en comparant la surperformance du portefeuille par rapport à un indice à la volatilité de cette surperformance. Il se calcule comme le rendement actif annualisé divisé par le risque actif annualisé.

ISIN (International Securities Identification Number) Code unique de 12 caractères identifiant un titre financier.

Valeur liquidative (VL) Prix par part d'un fonds, calculé en divisant la valeur totale des actifs du fonds, moins ses passifs, par le nombre de parts en circulation.

IPC (Informations précontractuelles) Document d'information standardisé exigé par le règlement SFDR présentant les informations en matière de durabilité avant toute décision d'investissement.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) Règlement européen imposant aux fonds de publier la manière dont les facteurs de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement.

Tracking error Mesure de l'écart entre la performance d'un portefeuille et celle de son indice de référence. Il indique dans quelle mesure le portefeuille suit l'indice auquel il est comparé.

Volatilité Mesure statistique de la dispersion des rendements d'un titre ou d'un fonds ; une volatilité élevée signifie des variations de prix plus fortes et un risque plus élevé.

Société de gestion : AFFM S.A. (www.affm.lu), 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").

Communication publicitaire destinée aux investisseurs de l'EEE et de Suisse : Le présent document est une communication publicitaire destinée à des clients de détail au sens de la directive MiFID II (directive 2014/65/UE). Les références au "Fonds" visent le compartiment et la catégorie d'actions d'Alken Fund SICAV identifiés en page 1. L'investissement porte sur des actions du Fonds et non sur les actifs sous-jacents détenus par le Fonds. Le présent document ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre ou une invitation à souscrire, et ne saurait servir de fondement à un quelconque contrat. Il a été établi sans connaissance de la situation particulière des investisseurs. Avant tout investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus en vigueur (en anglais et en français), les informations précontractuelles ("IPC"), le cas échéant, ainsi que le document d'informations clés ("DIC"). Les IPC et le DIC sont disponibles dans la langue officielle de chaque pays où le compartiment est enregistré. Ces documents ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement au siège social du Fonds, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sous forme électronique à l'adresse https://www.alken-fund.com/documents. Le résumé des droits des investisseurs (en anglais et dans la langue officielle de chaque pays où le compartiment est enregistré) est disponible à l'adresse suivante : https://www.alken-fund.com/investor-rights

Singapour : La présente publicité n'a pas été examinée par la Monetary Authority of Singapore (MAS). AFFM S.A. et le Fonds ne sont pas réglementés par la MAS, et AFFM S.A. n'a conclu aucun accord de partenariat avec une entité réglementée par la MAS dans le cadre de la présente offre. Les actions sont offertes exclusivement à des investisseurs accrédités ("accredited investors" au sens de la section 4A du Securities and Futures Act 2001 (SFA)), en vertu de la section 305 du SFA. Le Fonds n'est ni autorisé ni reconnu au titre des sections 286 ou 287 du SFA et ne peut être offert au public de détail. Le présent document n'est pas un prospectus enregistré auprès de la MAS et ne peut être distribué à aucune autre personne à Singapour.

AFFM a pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer de l'exactitude du présent document à la date de sa publication, mais ne donne aucune garantie quant à son exactitude ou à son exhaustivité. Les opinions exprimées peuvent être modifiées sans préavis. AFFM décline toute responsabilité pour toute perte résultant de l'utilisation du présent document, sauf dans les cas où cette responsabilité ne peut être légalement exclue. Sauf indication contraire, les informations sont arrêtées à la date indiquée en page 1.

Risques. Rien ne garantit que le Fonds atteindra ses objectifs d'investissement, et les investisseurs pourraient ne pas récupérer le montant initialement investi. Les variations des taux de change peuvent affecter la valeur d'un investissement. Pour les catégories d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de la catégorie d'actions ; l'exposition au risque de change découlant des actifs du portefeuille libellés dans d'autres devises subsiste. Les performances passées ne constituent ni un indicateur fiable ni une garantie des performances futures. Les performances sont calculées sur la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions, dans la devise de celle-ci, dividendes réinvestis pour les catégories de distribution, et nettes des frais courants ; elles ne tiennent pas compte des commissions de souscription ou de rachat à la charge de l'investisseur, qu'elles reviennent au compartiment ou qu'elles soient prélevées par des intermédiaires financiers. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer ; les investisseurs doivent solliciter leurs propres conseils juridiques et fiscaux et s'assurer que l'investissement leur convient.

Durabilité. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les informations en matière de durabilité figurent dans le Prospectus et dans les IPC, disponibles sur le site internet du Fonds.

Commercialisation. Les investisseurs doivent vérifier dans quels pays le Fonds est enregistré et autorisé à la commercialisation auprès du public ; la liste peut être obtenue auprès d'AFFM. **AFFM peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation du Fonds, ou de tout compartiment ou de toute catégorie d'actions, dans tout pays où il est enregistré aux fins de commercialisation.** Le Fonds n'est pas enregistré en vertu de l'US Investment Company Act de 1940 et les actions ne sont pas enregistrées en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les actions ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des U.S. Persons, comme décrit plus en détail dans le Prospectus.

Réclamations et facilités locales. Les réclamations peuvent être adressées gratuitement à AFFM ou à la facilité locale désignée dans le pays de l'investisseur. La politique de traitement des réclamations d'AFFM et la liste des entités désignées pour fournir les facilités prévues à l'article 92 de la directive 2009/65/CE sont disponibles à l'adresse www.affm.lu/documents.

Suisse. Le représentant est FundPartner Solutions (Suisse) SA, route des Acacias 60, CH-1211 Genève 73. Le service de paiement est Banque Pictet & Cie SA, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73. Le Prospectus, le DIC, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Pour les actions offertes en Suisse, le lieu d'exécution est au siège du représentant. Le for est au siège du représentant ou au siège ou au lieu de domicile de l'investisseur.

MSCI. Source : MSCI. Ce qui suit s'applique lorsque le présent document présente des données MSCI. Les informations MSCI ne peuvent être utilisées qu'à des fins internes, ne peuvent être reproduites ou diffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou d'élément à des instruments, produits ou indices financiers. Aucune des informations MSCI ne constitue un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) une quelconque décision d'investissement, et elles ne sauraient être considérées comme telles. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie d'une quelconque analyse, prévision ou projection de performance future. Les informations MSCI sont fournies "en l'état" et leur utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'usage qu'il en fait. MSCI, chacune de ses sociétés affiliées et toute autre personne participant ou liée à la compilation, au calcul ou à la création d'informations MSCI (collectivement, les "Parties MSCI") déclinent expressément toute garantie (y compris, sans s'y limiter, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, d'absence de contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) relative à ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, aucune Partie MSCI ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs ou consécutifs (y compris, sans s'y limiter, le manque à gagner), ni de tout autre dommage.

La présente publication est protégée par le droit d'auteur et ne peut être reproduite, en tout ou en partie, ni redistribuée sans l'autorisation préalable d'AFFM.